

SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Toujours dans le but du maintien à domicile et pour répondre à la demande des usagers, nous avons créé le service de portage de repas à domicile en 1996.

COMPOSITION D'UN REPAS

3 menus au choix dont un allégé.

Un potage, une entrée, un plat de résistance à réchauffer, un dessert, du fromage, du pain, du beurre et une dosette de café.

COMMUNES DE LIVRAISON

Anzin, Aubry-du-Hainaut, Bellaing, Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut, Escautpont, Hasnon, Haveluy, Petite-Forêt, Raismes, Saint-Amand-les-Eaux et Wallers.

Secteur qui peut être étendu selon la demande.

NOS MISSIONS

Assurer la livraison de repas en liaison froide. Pour répondre aux normes vétérinaires et maintenir les plats aux températures exigées, nous utilisons des véhicules frigorifiques.

La livraison s'effectue du lundi au vendredi sachant que le jeudi nous livrons les repas de jeudi et vendredi et le vendredi ceux de samedi et dimanche.

Pour les jours fériés, l'organisation peut être modifiée mais vous en êtes averti.

NOS OBJECTIFS

- Répondre à une demande et un besoin de la population âgée et/ou dépendante et/ou momentanément dans l'incapacité de confectionner ses repas
- Satisfaire nos bénéficiaires en proposant des repas équilibrés (les menus sont élaborés par la diététicienne de notre prestataire API RESTAURATION)
- Prévenir la dénutrition, stimuler à la prise de repas, surveiller et alerter si besoin

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

Résider sur le secteur de livraison.

LE PERSONNEL

Nos livreurs sont efficaces, responsables et à l'écoute.

COÛT DU REPAS

Cf : fiche des tarifs

La facturation est établie au mois. Les semaines et le nombre de repas sont détaillés. Le règlement s'effectue, auprès de nos livreurs ou directement au Siège de l'Association, par chèque, par prélèvement ou très rarement en espèces.

FINANCEMENT

Le prix du repas peut être financé en partie par :

- Les caisses de retraite,
- Les mutuelles,
- Les Centres Communaux d'Actions Sociales (CCAS),
- Le Conseil Départemental.

Contactez-nous au :

03 27 25 40 38

contact@asso-cara.fr



SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (S.A.A.D)

2 MODES DE FONCTIONNEMENT : MANDATAIRE ET PRESTATAIRE

Le service mandataire créé en 1992 et le service prestataire en 2011 dotés d'un agrément simple et qualité n°150911A59VQ0026 ont obtenu pour le mandataire, son renouvellement le 15 septembre 2016 sous le n° SAP 348796970 pour 5 ans et pour le prestataire, une autorisation implicitement attribuée pour 15 ans à compter du 15 septembre 2011.

NOTRE SECTEUR D'INTERVENTION

Arrondissement de Valenciennes

NOS MISSIONS

Assurer un accompagnement, une aide :

- Dans les actes ordinaires de la vie : aider à la réalisation ou réaliser l'entretien du logement, du linge, faire les courses, préparer les repas
- Dans les actes essentiels de la vie : se laver, s'habiller, se mouvoir, s'alimenter
- Dans les activités de la vie sociale : démarches administratives, sorties, loisirs

NOS OBJECTIFS

- Vous simplifier le quotidien
- Vous rendre la vie plus agréable
- Préserver votre autonomie
- Favoriser le maintien à domicile

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

- Résider sur notre secteur d'intervention

LE PERSONNEL

Le service est géré par un responsable de secteur qui participe au recrutement et encadre les intervenants.

Il assure les visites au domicile, procède à l'analyse de vos besoins et détermine la prestation à mettre en place avec votre participation.

Le responsable de secteur établit les plannings et assure le suivi des interventions.

Les intervenants sont diplômés et formés et/ou possèdent une expérience significative.

COÛT DE LA PRISE EN CHARGE

Cf. fiche des tarifs

FINANCEMENT

Les prestations de maintien à domicile peuvent être financées en partie selon l'intervention définie par :

- Le Conseil Départemental dans le cadre de l'Allocation Personnalisée Autonomie (l'APA)
- Les caisses de retraite
- Les caisses d'assurance maladie (CPAM, MSA, RSI)
- Les mutuelles

Contactez-nous au :

03 27 25 40 38

contact@asso-cara.fr



LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)

Décret n°81-448 du 8 mai 1981 création des S.S.I.A.D.

N° D'autorisation 7345 Sous-Préfecture de Valenciennes du 26 septembre 1985.

Renouvellement de l'autorisation au 3 janvier 2017 pour 15 ans.

Capacité de prise en charge : 55 places.

Communes d'intervention :

ANZIN - BEUVRAGES - ESCAUTPONT – PETITE-FORÊT - RAISMES

MISSIONS

Le S.S.I.A.D dispense sur prescription médicale des soins d'hygiène générale, de nursing et de confort auprès des personnes de plus de 60 ans.

OBJECTIFS

- Eviter l'hospitalisation des personnes âgées
- Faciliter les retours au domicile à la suite d'une hospitalisation
- Prévenir ou retarder la dégradation progressive de l'état des personnes et retarder leurs admissions dans les services de long séjour ou dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- Assurer les soins nécessaires au maintien à domicile
- Retarder la perte d'autonomie

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

- Être âgée de plus de 60 ans
- Résider dans la zone d'intervention du S.S.I.A.D
- Avoir une prescription médicale

LE PERSONNEL

Le service est géré par un(e) infirmier(ère) coordinateur(trice) diplômé(e) d'état.

Les soins de nursing et de confort sont réalisés par du personnel diplômé : aides-soignants(es).

Les soins infirmiers sont dispensés par les infirmiers libéraux conventionnés avec notre service.

COÛT DE LA PRISE EN CHARGE

Sur présentation d'un budget prévisionnel une dotation annuelle nous est accordée par l'Agence Régionale de Santé, un prix de journée est ainsi défini (cf. feuille de tarifs).

Celle-ci nous est versée chaque mois par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Contactez-nous au :

03 27 25 40 38

contact@asso-cara.fr

